OBSERVATOIRE 2014 CAP RETRAITE

La France face au coût de la dépendance des personnes âgées

Analyse à l'échelle nationale et départementale

CAP RETRAITE
SERVICE GRATUIT

OBSERVATOIRE 2014 CAP RETRAITE

La France face au coût de la dépendance des personnes âgées

SYNTHÈSE 5

OBSERVATOIRE 11

Perte d'autonomie des personnes âgées en France : état des lieux 12

- Évolution de la prise en charge de la perte d'autonomie
- État de la dépendance, à l'échelle départementale

Financement de l'APA : la charge des départements 18

- Financement et évolution des dépenses de l'APA
- Les départements face au financement de la perte d'autonomie

APA : contribution et apport à l'échelle du citoyen 22

- Participation des Français au financement de la dépendance
- Situation financière des retraités bénéficiaires de l'APA

ANNEXES 25

- Tableaux des données
- Exemple de fiche régionale
- Exemple de fiche départementale
- Méthodologie et sources

Édito

La prise en charge de la **dépendance,** définie comme « **l'incapacité d'effectuer des actes quotidiens de la vie** », est forcément lourde. Elle nécessite de la **permanence,** de la **proximité** et une action **personnalisée** auprès de chacun. Et, chaque année, avec l'augmentation de l'espérance de vie et les progrès de la médecine palliative, le problème se fait plus présent.

Certes, grâce aux technologies, on peut renforcer la surveillance et la prévention. Mais, au quotidien, même si des progrès sont faits, la **présence humaine** pour l'aide à l'habillage, à la toilette, à l'alimentation, est **incontournable.** Et derrière la question de la dépendance, se pose la question de l'isolement de la personne âgée, face à l'invalidité et à l'inéluctabilité de la fin de vie. Les enjeux pour notre société sont évidemment multiples :

- **Un enjeu financier ;** dont la question clé est l'arbitrage qui doit être le plus clair possible, pour répartir les responsabilités de chacun : État, collectivités locales, régimes sociaux, personnes âgées, familles.
- **Un enjeu organisationnel ;** il s'agit certes de mettre en place des réseaux d'aide efficaces, offrant des solutions individualisées et immédiates sur tout le territoire. Il faut aussi organiser une communication fluide et un dialogue permanent avec les personnes dépendantes et leurs familles.
- Il y aussi pour notre société **l'acceptation** et plus encore la volonté de **réintroduire la personne âgée à domicile -** « l'invisible » - à l'intérieur de la cité.

Évidemment, **l'évolution de la prise en charge de la dépendance** en France, telle que décrite dans cette étude, est dans ses fondements **un modèle éthique et humain.** Les pouvoirs publics ont fait le premier pas et les attentes des personnes âgées dépendantes et de leurs familles sont aujourd'hui **très fortes.**

Face au poids économique grandissant, les mécanismes actuels et l'organisation du financement de la dépendance n'offrent pas une **solution pérenne.** De multiples approches sont possibles : acceptation par les contribuables d'une **augmentation de la fiscalité, report vers le patrimoine des personnes âgées, implication des familles, renforcement des systèmes de protection privée.** Dans tous les cas, il faudra faire bouger les lignes car il paraît plus qu'hypothétique d'envisager une grande marche arrière sur ce dossier.

Aujourd'hui, **le rôle de l'État dépasse la prise en charge.** Il est crucial de mobiliser les familles et d'impliquer **chacun face à ce défi.** C'est aussi l'ambition de Cap Retraite en mettant à jour les enjeux économiques pour la collectivité.

La présente étude analyse en détail **les coûts de la prise en charge de la dépendance.** Elle décrit **une mutation majeure** de notre société, qui représente une **opportunité économique extraordinaire** pour le marché de l'emploi français.

Bernard Lasry,
Fondateur de Cap Retraite

Étude réalisée par Cap Retraite. Ce document comporte des données factuelles et des informations relevant d'une analyse interne de Cap Retraite. L'ensemble des informations contenues ne peut, ni ne doit, servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc.

Cap Retraite, 1er service de conseil et d'orientation en maison de retraite au capital de 7 623 euros, siret 408 760 023 000 49.
© Dédembre 2014 CAP RETRAITE S.A.R.L

Imprimé en France.
Conception - Réalisation : Direction Communication Cap Retraite - Novembre 2014
Crédits photos : shutterstock.com

Cap Retraite, 91 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris • SARL au capital de 7623 Euros - RCS Paris B 408 760 023 • N° Vert 0800 891 491 • www.capretraite.fr

A propos de Cap Retraite

Fondé en 1994 et leader du marché en France, Cap Retraite conseille les familles et les professionnels qui les accompagnent dans la recherche d'une place disponible dans un établissement d'hébergement adapté à leur proche en perte d'autonomie. En 20 ans d'expérience, 685 000 familles ont été conseillées. Cap Retraite collabore avec près de 1 000 résidences et propose différents modes d'hébergement : Ehpad, EHPA, foyers-logements, résidences services... en court, moyen ou long séjour correspondant au niveau de perte d'autonomie. Cap Retraite est accessible à tous et offre un service entièrement gratuit. Pour en savoir plus : www.capretraite.fr.

Synthèse

La France face au coût de la dépendance des personnes âgées

Le **regard** porté sur les personnes âgées, et plus particulièrement sur les **personnes âgées en perte d'autonomie,** a largement évolué au cours des dernières décennies. En 2002, la prise en charge de cette dépendance est nommée « **priorité nationale** », avec la mise en place de « l'Allocation Personnalisée d'Autonomie » (APA).

La gestion de cette prestation, qui permet également de soutenir les plus de 60 ans dans un état de **dépendance légère,** est confiée aux **départements,** avec l'**assistance de l'État.** Mais son **financement,** au regard de la démographie, constitue un défi majeur à relever.

Cap Retraite livre ici son analyse du **coût de la dépendance des personnes âgées** en France, à l'échelle nationale et départementale, et tente de répondre à différentes questions.

Qui bénéficie d'une aide à la dépendance et **dans quelle mesure** ? **Quels départements** sont les plus exposés à la dépendance et quelles en sont les répercussions sur leurs **finances** ?

» Perte d'autonomie des personnes âgées en France : état des lieux

• Seul **136 517 personnes âgées** bénéficiaient **d'une prestation dépendance** avant la mise en place de l'APA, soit **1,1 %** de la population des 60 ans et plus. Aujourd'hui, près de **1 200 000 personnes âgées** en perte d'autonomie **perçoivent l'APA,** soit **8 % de la population des 60 ans et plus.**

• Parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'APA, 71 % sont âgés de 80 ans et plus ; 44 % sont en situation de dépendance légère et 59 % résident à domicile.

• Entre 2002 et 2012, le nombre de bénéficiaires de l'APA a **doublé** (+ 100 %). On constate, sur la même période, une augmentation de **139 %** des bénéficiaires de l'**APA à domicile.**

• Une **hausse de 63 %** des bénéficiaires de l'APA est attendue à l'horizon 2040. Le gouvernement poursuit ses efforts de développement du maintien à domicile par l'intermédiaire de la *Loi d'adaptation de la société au vieillissement,* qui vise à **anticiper** les premiers facteurs de perte d'autonomie, à **adapter les politiques du vieillissement ;** et à **améliorer la prise en charge** des personnes en perte d'autonomie.

» Les départements les plus exposés à la dépendance

• Les bénéficiaires de l'APA sont inéquitablement répartis sur le territoire français. Les départements comptant le plus grand **nombre** de bénéficiaires de l'APA sont le **Nord** qui regroupe 3,7 % de l'ensemble des bénéficiaires français, le **Pas-de-Calais** (2,8 %) , et les **Bouches-du-Rhône** (2,8 %).

• C'est toutefois dans l'**Aveyron,** la **Creuse** et le **Gers** que les **proportions de personnes âgées dépendantes,** sur l'ensemble des 60 ans et plus, sont les plus élevées, avec respectivement 12,8 %, 11,7 % et 11,2 %.

↳ ***La carte 1 présente la part de bénéficiaires de l'APA, sur l'ensemble des 60 ans et plus, à l'échelle départementale en 2012.***

• Le **maintien à domicile** est aujourd'hui une **priorité** de l'État. Les politiques départementales dessinent toutefois des inégalités : la part des bénéficiaires de l'APA à domicile - sur la totalité des bénéficiaires - oscille entre 75 % dans le Pas-de-Calais, et 38 % en Maine-et-Loire, pour une moyenne nationale de 59 %.

↳ ***La carte 2 présente la part des bénéficiaires de l'APA résidant à domicile, sur la totalité des bénéficiaires de l'APA, à l'échelle départementale en 2012.***

CARTE 1

Part des bénéficiaires de l'APA parmi la population des 60 ans et plus, en 2012

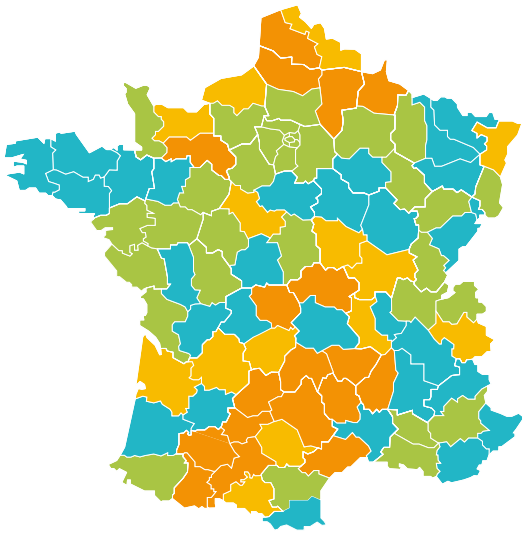

*Moyenne nationale : **8 % des 60 ans et plus bénéficient de l'APA en France***

Légende :

- de 4 % à 7,5 %
- de 7,5 % à 8,5 %
- de 8,5 % à 9,5 %
- supérieur à 9,5 %

CARTE 2

Part des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie résidant à domicile en France en 2012

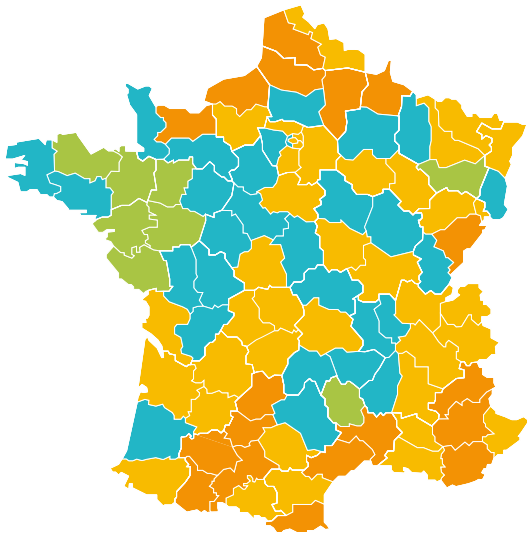

*Moyenne nationale : **59 % des bénéficiaires de l'APA résident à domicile en France***

Légende :

- de 38 % à 45 %
- de 45 % à 55 %
- 55 % à 65 %
- supérieur à 65 %

Financement et évolution des dépenses de l'APA

• En France, **le financement de l'APA** est assuré par les **départements et l'État.** Pour mener à bien cette mission, ceux-ci bénéficient du concours de la « **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie** » (CNSA).

• À ce jour, le coût de l'APA représente à l'échelle nationale **5,5 milliards d'euros**. Un budget pris en charge à 71 % par l'État et les départements (soit 3,9 milliards d'euros) ; et à 29 % par la CNSA (soit 1,6 milliards d'euros).

• Le budget alloué à l'**APA à domicile** augmente de **201 %** entre 2002 et 2012. Sur cette même période, le budget dédié à l'**APA en établissement** augmente de **168 %**. Cette prestation, versée aux maisons de retraite médicalisées, participe au développement du secteur. Elle offre aux personnes âgées une prise en charge plus professionnelle et permet à l'État une plus grande implication.

• À l'horizon 2040, le coût de l'APA **doublera** pour atteindre 11,2 milliards d'euros (+ 112 %). Sa part du PIB augmentera de 0,26 à 0,6 points. **L'État français et ses départements doivent donc anticiper ce surcoût, dès à présent.**

CARTE 3

Part du budget de l'APA, à la charge de l'État et des départements, en 2013

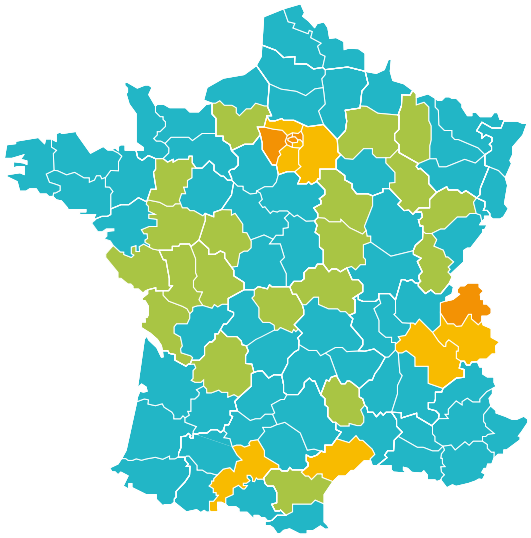

Moyenne nationale : 71 % du budget APA est pris en charge par l'État et les départements.

Légende :

- de 55 % à 65 %
- de 65 % à 75 %
- de 75 % à 80 %
- supérieur à 80 %

Les départements face au financement de la dépendance

• C'est dans l'**Aveyron,** la **Creuse** et le **Gers** que les **budgets alloués à l'APA** pèsent le plus lourd. La part de leurs budgets APA sur leurs **budgets généraux** respectifs (14,86 %, 13,72 % et 13,58 %) est largement au-dessus de la moyenne nationale (7,8 %).

• A contrario, les **Yvelines,** l'**Essonne** et les **Hauts-de-Seine** consacrent **moins de 5 % de leur budget** au financement de la dépendance, et ce malgré un nombre plus élevé de bénéficiaires de l'APA.
Ces départements - au fort potentiel fiscal - ne bénéficient que d'un faible concours de la CNSA.

• Les départements **au plus faible potentiel fiscal** risquent pour leur part d'être étouffés par le système actuel de financement de la dépendance. En dépit de l'aide qu'ils perçoivent, il reste difficile pour eux de faire face au coût de l'APA. C'est dans la **Creuse,** l'**Aude** et la **Vienne** que la situation semble la plus critique (voir carte 3).

• Avec un budget APA dédié au maintien à domicile qui varie entre 76 % pour l'Hérault et 35 % pour la Vendée, on constate une **inégalité flagrante entre les départements dans le cadre du maintien des personnes âgées à domicile.**

↳ ***La carte 3 présente la part du budget de l'APA prise en charge par l'État et les départements , après concours de la CNSA, en 2013.***

APA : contribution et apport à l'échelle du citoyen

• Le financement de la dépendance s'effectue, entre autres, grâce aux impôts et aux cotisations sociales des Français.

• En France, on estime qu'il y a **1 personnes âgée bénéficiaire de l'APA pour 29,5 ménages.**

• Le montant moyen de participation d'un ménage au financement de l'APA est estimé à **157€ par an.**

• Si les ménages finançaient la dépendance de leur propre département, un habitant d'une région telle que la Creuse participerait à hauteur de **375 euros par an,** contre **78 euros** pour un habitant de l'Essonne. La **centralisation des financements** est donc primordiale pour assurer la pérennité et l'équité de l'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie.

• C'est en Seine-Saint-Denis, dans la Creuse et dans le Cantal - où les revenus moyens mensuels des foyers de retraités sont les plus bas - que l'APA aide les personnes âgées dépendantes de la façon la plus significative. Dans ces départements, **l'APA représente plus de 30 % de leurs revenus.**

↳ ***La carte 4 présente la participation financière mensuelle de l'APA au budget d'un foyer de retraités, à l'échelle départementale en 2013.***

CARTE 4

Part de l'APA dans le budget mensuel d'un foyer de retraités

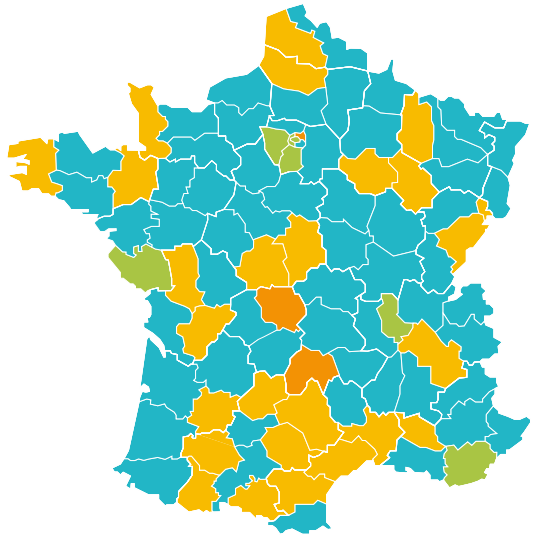

Moyenne nationale : L'APA représente 22,5 % des revenus moyens d'un foyer de bénéficiaires retraités.

Légende :

- de 15 % à 20 %
- de 20 % à 25 %
- 25 % à 30 %
- supérieur à 30 %

» Conclusion

• La mise en place de l'APA apparaît en 2002 comme une **révolution** : la prise en charge des dépendances légères, jugée préventive et favorisant le maintien à domicile, est un **progrès social** de taille. L'accroissement considérable des plus de 60 ans soutenus **met toutefois en péril l'équilibre budgétaire des départements.**
A l'aube de la réforme territoriale, qui souhaite recentrer les compétences des départements sur les solidarités sociales et territoriales, un **ré-engagement de l'État semble donc incontournable.**

• Malgré les efforts gouvernementaux réalisés, la **prise en charge** des personnes âgées dépendantes demeure **inéquitable** au sein des départements français. Politiques favorisant ou limitant le maintien à domicile, pénuries de maisons de retraite, non prise en compte de l'absence d'aidants familiaux , sont autant de facteurs qui aggravent la situation des Français.

• Devant le nombre croissant de bénéficiaires de l'APA, un équilibre doit être trouvé entre des **solutions individuelles** - dans le cadre d'assurances privées notamment - et une **solution de solidarité nationale** qui garantira la **pérennité du système de financement**.

• Dans le cas contraire, **si aucune solution innovante n'est trouvée dans les prochaines années,** le système de financement de la dépendance s'orientera vers un **grand dérapage**.

PRÉCONISATIONS

Les 7 pistes de réflexion de Cap Retraite

Les priorités selon Cap Retraite : **réduire le coût de la dépendance légère**, et **réviser le fonctionnement actuel de l'APA**.

1. Redéfinir le rôle des intervenants dans la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie, et les encourager à profiter des mesures nationales en place : formations pour aidants, sensibilisation des personnes âgées,...

2. Encourager les politiques préventives de façon à **retarder la dépendance des séniors.** Pour soulager l'État du **coût élevé de la dépendance légère,** il importe de mettre en place des mesures nationales de sensibilisation aux jeunes séniors (activité physique, nutrition, adaptation des logements,...).

3. Favoriser le maintien à domicile par la fiscalité. En attribuant notamment une demi-part supplémentaire ou en mettant en place des crédits d'impôts, en cas de dépendance.

4. Ajuster les règles d'attribution de l'APA et prendre en compte le contexte de vie du demandeur : familial (marié ou isolé), patrimonial (locataire ou propriétaire) et environnemental (logement adapté ou inadapté) pour plus d'équité.

5. Modifier les conditions d'âge d'obtention : Avec l'allongement de l'espérance de vie sans invalidité, on peut légitimement s'interroger sur l'**âge d'éligibilité** aux aides dédiées aux personnes dites « âgées ». Un sénior de 60 ans peut-il encore être considéré comme « âgé » ?

6. Apprécier le niveau de ressources du demandeur. L'APA est actuellement attribuée sans condition de ressources. L'État pourrait cependant agir de façon plus solidaire et plus significative en n'aidant que les personnes qui n'ont pas eu les moyens financiers d'anticiper leur perte d'autonomie.

7. Inciter à la souscription à des assurance privées dites « Dépendance », voire les intégrer aux systèmes de protection sociale des fonctionnaires ou des grandes sociétés afin qu'un socle de personnes puisse d'ores et déjà bénéficier d'une solution anticipée.

Méthodologie et sources

Objectifs de l'étude

- Analyser le coût de la dépendance des personnes âgées en France à l'échelle de l'État, des départements et du citoyen.
- Analyser le financement de l'APA, depuis sa création et au regard des projections démographiques de l'Insee.
- Apporter des préconisations pour garantir la pérennité et l'équité du système de financement de la dépendance des personnes âgées en perte d'autonomie.

Moyens et méthodologie

Etude basée sur **l'analyse de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie** (APA), représentant plus de **85 %** des aides accordées aux personnes âgées dépendantes.

Pour mener à bien son analyse, Cap Retraite a procédé à un **état des lieux général de la perte d'autonomie** en France. Cap Retraite a répertorié les différents profils de bénéficiaires en utilisant les données annuelles mises à disposition par la DRESS.

En parallèle, Cap Retraite a identifié les **départements les plus exposés** à la dépendance ; et leur situation face au **financement de la perte d'autonomie** en utilisant les données de la DGCL et de la CNSA .

Enfin, Cap Retraite a analysé la **situation des retraités bénéficiaires** de l'APA et a estimé l'importance de la **solidarité nationale** dans le financement de cette prestation.

En conclusion de son analyse, Cap Retraite livre ses **préconisations** pour alléger le coût de la dépendance sur l'économie française.

Sources

- Dress, *Série statistiques n°187, avril 2014 - les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012*
- Dress, *Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), données trimestrielles sur les bénéficiaires, les montants moyens et les GIR, série longue (2002-2012)*
- Dress, *Étude et résultat, n°365, décembre 2004 - les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2003*
- INSEE, *L'Allocation Personnalisée d'Autonomie à l'horizon 2040, à l'aide du modèle Destinie*
- INSEE, *Population par sexe et groupes d'âges quinquennaux au 1er janvier 2014, France hors Mayotte*
- IRDES, *Le financement de la dépendance des personnes âgées en France, Mise à jour de mars 2014*
- Direction générale des collectivités locales (DGCL), *Budgets 2013 primitif des départements*
- CNSA, *Concours national APA pour 2013, définitif*
- Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, *Dépense de l'APA : série longue 2002-2012*
- DGI, *IRCOM 2012*
- Comptes nationaux - Base 2010, Insee, *Le produit intérieur brut et ses composantes à prix courants*

Scannez le code ci-contre pour retrouver ce guide sur internet
ou rendez-vous sur : www.capretraite.fr/observatoire-dependance

www.capretraite.fr

N° Vert 0800 891 491

CAP RETRAITE
SERVICE GRATUIT